

PROJET DE LOI

adopté

le 25 juillet 2013

N° 206
S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2012-2013

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'accord-cadre entre le
Gouvernement de la République française et le
Gouvernement de la région wallonne du Royaume de
Belgique sur l'accueil des personnes handicapées.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 602, 766 et 767 (2012-2013).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la région wallonne du Royaume de Belgique sur l'accueil des personnes handicapées, signé à Neufvilles le 21 décembre 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi¹.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juillet 2013.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

¹ *Nota* : voir le document annexé au n° 602 (2012-2013), Sénat.